

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : AGV – RECOURS EN JUSTICE POUR VOL DE FUIDES - MANDAT A MAITRE MARTINET BEUNIER

**AGV – RECOURS EN JUSTICE POUR VOL DE FUIDES
MANDAT A MAITRE MARTINET BEUNIER**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 juin 2020 et relative aux délégations de pouvoir au Président ;
- VU la main courante pour vol de fluide sur l'aire d'accueil des gens du voyage déposée par la société Hacienda au nom de la CCEDA ainsi que la plainte pour insultes sur agent déposée en juillet 2020 ;

Madame la Présidente rappelle aux délégués, que le conseil communautaire lui a délégué le pouvoir d'intenter au nom de la CCEDA, les actions en justice ou de défendre la CCEDA dans les actions intentées contre elles.

Par conséquent Madame la Présidente propose, suite à la constatation de vol de fluide (compteur d'eau) par une famille sur l'aire d'accueil des gens du voyage en juillet 2020 de :

- Porter plainte auprès du Procureur de la République
- Donner mandat à Maître MARTINET BEUNIER avocat spécialiste en droit public afin de défendre les intérêts de la CCEDA dans ses affaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.